

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2016

Étaient présents : Tous les Conseillers sauf Monsieur François LEFEBVRE, procuration donnée à Madame Laurence GAMBIER, Madame Murielle HENIQUE, Monsieur Jean-Paul PETIT et Monsieur David GUILLEZ, excusés.

Secrétaire : Madame Laurence GAMBIER

Délibérations :

- **Demande de dégrèvement assainissement**

Madame le Maire fait la lecture du courrier provenant d'un particulier en date du 8 juillet 2016 concernant :

1. Une demande de remise de la PFAC
2. Une demande de dégrèvement de la redevance assainissement.

La commission assainissement s'est réunie le 6 septembre 2016 pour étudier cette demande.

Après avoir entendu la proposition de la commission Assainissement et au vu des éléments rapportés, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse les demandes de dégrèvement du particulier.

- **Etude de devis façade mairie**

Madame le Maire demande l'autorisation aux membres du Conseil Municipal de signer le devis proposé par la maisonnée concernant les travaux de rénovation de la façade de la mairie d'un montant de 6 479,18 € TTC. Coût total des travaux : 9 007,96 € TTC.

Suite aux demandes de subventions, il a été obtenu 30 % au titre de la DETR et 2 500 € de l'état au titre de la réserve parlementaire de Monsieur MANABLE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet de rénovation de la façade de la Mairie pour un coût total des travaux de 9 007,96 € TTC et autorise Madame le Maire à signer le devis proposé par la Maisonnée pour un montant de 6 479,18 € TTC.

- **Convention de mise à disposition de personnel avec la Communauté de Communes du Val de Noye**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel avec la Communauté de Communes du Val de Noye pour le nettoyage de l'école maternelle effectué par Madame Christine DELENCLOS.

- **Etude de devis photocopieur**

Le contrat de location du photocopieur de la Mairie se terminant en septembre 2017, Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un comparatif de prix concernant l'achat d'un nouveau photocopieur.

Le choix est actuellement en faveur du photocopieur Konica Minolta sous réserve de la reprise du contrat actuel, mais le Conseil Municipal laisse Madame le Maire négocier entre les différents fournisseurs.

Informations diverses :

- **Droit de préemption**

Madame le Maire fait part aux membres de l'assemblée qu'elle n'a pas exercé de droit de préemption pour la maison située au N° 20 rue du Paraquet cadastrée section B n° 85.

- **Terrain Madame DEBONNE**

La vente a été actée. Le terrain appartient désormais à Madame DEBONNE.

- **Affaire DRUON**

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée de sa convocation devant le Tribunal Administratif suite à la demande de référé de suspension de l'Arrêté qui avait été pris à l'encontre de Madame DRUON suite au rapport du vétérinaire concernant la dangerosité du chien de Madame DRUON. Cet arrêté demandait à Madame DRUON d'effectuer des travaux (chenil avec double sas) avant la reprise de son chien, chien qui était placé en attendant.

La présidente du tribunal a rejeté cette demande.

- **Une Porte ouverte de la Station d'Épuration est prévue le samedi 24 septembre au matin.**
- **SISCO**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal du compte rendu de la dernière réunion du SISCO :

- Changement d'horaires du bus pendant les travaux sur la RD 90
- Point sur la cantine : moins d'enfants pour raison économique, changement du fournisseur des repas, plus de satisfaction pour un prix moindre.
- La poursuite des TAP sera revue courant décembre.

- **Fête Napoléonnière**

Un compte-rendu de la fête Napoléonienne du 14 juillet est donné par Monsieur VERGRIETE.

Le Maire, MC MAILLART